

Vous êtes adhérent(e) ?

Demandez à rejoindre notre groupe WhatsApp [Assfar](#) auprès de notre présidente au 06.62.39.29.85 afin de vous tenir informé(e) de nos échanges et de notre travail.

Pourquoi une newsletter ?

Bon, on peut aussi dire un bulletin d'information, c'est plus français mais plus long. Mais l'idée n'est pas nouvelle, un premier essai a été tenté en 2015, notre association n'était pas mûre pour mettre en place ce mode d'information. Si aujourd'hui les réseaux sociaux (pas toujours très fiables) dominent dans les échanges, un bulletin à parution plus ou moins régulière permet de faire la synthèse des échanges et de traiter de points particuliers qu'on ne peut faire individuellement. Avec un bureau renouvelé et volontaire, il nous est aujourd'hui possible d'envisager une information mieux adaptée, plus fréquente, qui fonctionnera d'autant plus aisément si chacun(e) s'en saisit. Nous avons besoin de vos retours, de vos idées, de votre aide, de vos propositions... c'est le principe d'une démarche résolument associative.

À qui s'adresse l'AFAR ?

A l'ensemble des familles d'accueil du Rhône et de la Métropole, mais aussi à celles salariées par les associations agréées (PFS) de nos territoires et à celles qui dépendent de nos PMI parce qu'elles pratiquent ici pour d'autres employeurs distants. Car si nous pratiquons le même métier, le cadre juridique et la pratique diffèrent notablement d'une institution à l'autre.

Nous n'avons pas intégré dans nos statuts les membres bienfaiteurs, ils sont toutefois bienvenus. N'oublions pas que notre métier, quoique particulier, impacte beaucoup d'autres acteurs. C'est pourquoi nous sommes attachés à développer les échanges, voire les partenariats, avec d'autres associations intéressées par l'accueil individualisé.

Dans notre pratique quotidienne nous ne sommes pas incités à l'échange avec d'autres types de

prise en charge, comme l'accueil collectif par exemple. Pourtant les enfants confiés à l'ASE sont fréquemment orientés de l'un à l'autre de ces types de prise en charge, souvent pour des raisons de places disponibles plus qu'en rapport avec leurs besoins. Il ne suffit pas de connaître nos institutions professionnelles, celles qui partagent les prises en charge méritent notre attention.

Quel est le but de notre association ?

Contribuer à une meilleure prise en charge des enfants confiés et à l'accompagnement des assistant(e)s familiaux(les) dans l'intérêt de chacun et celui de l'ensemble des équipes qui les entourent. La qualité des échanges entre les assistants familiaux et les équipes de placement familial est inégale, cela dépend des personnes autant que des structures. Ce qui fonctionne bien un jour peut changer lors d'un changement de référent, de direction. Les « besoins fondamentaux de l'enfant » commandent une stabilité, une prévisibilité et une sécurité pour chaque enfant. Les enfants sont chaque fois différents et les besoins à réinventer constamment. Ce partage avec les divers intervenants n'est pas si naturel que ce qu'il devrait et demande une adaptation continue. Que les points de vue s'opposent est normal, confrontation de points de vue n'est pas opposition. Il est nécessaire toutefois que chacun s'accorde pour que les enfants, tirillés entre beaucoup (trop ?) d'adultes, puissent se retrouver. C'est le principe du dialogue et des échanges que nous souhaitons de part et d'autre. Chacun a son point de vue, lequel peut différer d'une position à une autre, notre responsabilité de professionnels nous oblige à nous accorder sur des paroles cohérentes, compréhensibles et constructives pour les enfants.



La représentation des familles d'accueil.

C'est un sujet qui nous chiffonne un peu. Si nos institutions ont sincèrement choisi de travailler plus intensément « pour » les familles d'accueil, les décisions qui nous touchent ne sont pas prises « avec » nous. Si des assistants familiaux peuvent siéger dans certaines commissions, à notre connaissance ils sont choisis par nos hiérarchies et non par proposition de leur pairs (hormis la participation volontaire aux commissions occasionnelles).

Dans les associations agréées, il existe des représentants du personnel élus. Leurs prérogatives sont probablement réduites mais cela a l'avantage d'exister. Dans le public cela n'existe pas, c'est dommage, c'est un manque de représentativité.

Les grilles et taux de sujétions.

Ces références sont plus ou moins régulièrement mises à jour selon les besoins des enfants et des employeurs, dans beaucoup de départements ces critères sont débattus avec des représentants de notre profession. Rencontrant un responsable, nous faisons la remarque qu'ils ont été réformés, nous demandons :

- Ont-ils été vus avec des AF ?
- Non.
- Les assistants familiaux ont-ils été informés préalablement ?
- Non.
- Y a-t-il eu une information a posteriori ?
- Non.

Une collègue ayant en charge un enfant poly-handicapé, qui ne parle pas (elle a appris le makaton), qui ne peut manger seul, qui ne se tient pas seul (matelas et fauteuil moulés), a vu le taux maximum descendre à 2 avant qu'il ne soit remonté mais pas au niveau précédent. Il nous est difficile de comprendre.

Les règles communes.

Quand une évolution réglementaire apparaît dans un département ou une métropole, elle doit être étudiée et validée par un conseil technique auquel seuls les syndicats sont conviés, ils sont votés ensuite par les élus des territoires. Nous avons cherché à savoir si des règles nous impactant directement y étaient traitées, il semble que non. Cela vient-il de notre statut de contractuel ? Les règles concernant les PFS sont-elles congruent avec l'aide des assistants familiaux ?

Qui devrait représenter les familles d'accueil ?

Dans l'idéal, il faudrait que ces représentants soient choisis par leurs pairs, avec des qualités de modération, d'expérience, de diplomatie (cette science qui consiste à parler gentiment de ce qui fait mal). Mêmes compétentes et légitimes, il est curieux d'être exclusivement réglementé par des personnes qui n'ont pas pratiqué l'accueil individualisé et le travail continu que cela demande. L'objectif serait alors d'apporter un peu de bon sens dans des décisions parfois peu compréhensibles.

Notre association est la seule représentante officielle et démocratique de notre profession sur nos deux territoires, peut-être pourrions-nous proposer un système électif ou, comme pour le conseil de famille, un système cooptatif ?

La présence des assistants familiaux dans les instances décisionnaires nous paraît nécessaire à tous les niveaux, sièges et secteurs. Ce peut être le début d'une réelle reconnaissance. Impliqués très directement dans les prises en charge, nous ne sommes pas seulement prestataires, nous souhaitons que la notion d'équipe puisse inclure tous les niveaux, toutes les compétences.

N'hésitez pas à réagir et à nous faire le retour de vos remarques et suggestions. Le principe du travail associatif est le partage des idées. Ensemble nous avancerons plus sûrement.



ACTUS

Nouvelle présidente.

Lors de notre assemblée générale du 13/11/2023, Isabelle Martins a accepté de prendre la présidence de notre association. Une association qui se renouvelle est une bonne chose et le travail entamé dès l'origine (Bulletin Officiel du 2/04/1976) perdure. Les problématiques ne sont plus les mêmes mais l'objectif de contribuer à un meilleur accueil des enfants et une meilleure reconnaissance de notre profession persiste. Il nous reste à améliorer notre organisation et à mieux vous informer, ce que nous tentons avec ce petit bulletin.

N'oubliez pas que nos responsables sont AF comme vous, avec les mêmes contraintes que vous. Merci de ne pas leur tenir rigueur quand ils ne peuvent répondre rapidement et merci pour leur temps consacré au travail associatif.

Rencontres avec nos institutions.

Suite à la loi de septembre 2022 nous avons demandé à rencontrer les sièges de la Métropole de Lyon et du Rhône (la scission en deux territoires ne facilite pas nos démarches aujourd'hui doublées). Manifestement, nous avons posé trop de questions et il aurait fallu plusieurs services pour des réponses à chacune, notamment la DRH. Dans le Rhône, il nous a été proposé une nouvelle rencontre en mars 2023, nous attendons encore l'invitation en 2024.

Partenariat avec l'Adepape.

Nous avons relancé le partenariat (déjà ancien) avec l'Adepape. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas cette association, elle regroupe d'anciens pupilles ou bénéficiaires de l'ASE. Nous

espérons promouvoir cette écoute et cet accompagnement. Il n'est pas nécessaire d'attendre que les enfants arrivent en fin de prise en charge pour leur parler de cette possibilité de se rencontrer, en toute discrétion, entre pairs.

Dans l'accompagnement à la majorité, ou pour préparer leur prise d'autonomie, les jeunes confiés peuvent demander à rencontrer cette association, accompagné ou non selon leurs souhaits. Pour plus d'infos, n'hésitez pas à consulter leur site internet : <https://adepape69.fr/>.

Les assistants familiaux en 2021 : qui sont-elles ?



Fin décembre 2023 est parue une étude de la Dress (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de la Santé et de la Prévention), il aura fallu 2 ans pour la publier. Comme le renouvellement de nouveaux assistants familiaux inquiète beaucoup de responsables, nationaux et départementaux, ce retour sur l'état de notre métier était nécessaire. Il est indiqué que 75 % des AF ont plus de 50 ans, la moitié a 55 ans ou plus, un quart a atteint ou dépassé l'âge de 60 ans ([à découvrir en cliquant sur l'image](#)). Ce document peut nous servir à comprendre pourquoi et comment nos politiques et nos administrations s'intéressent à notre métier qui perd plus de pratiquants qu'il n'en gagne.

Pour les plus curieux, ce site gouvernemental est riche d'informations, vous pouvez vous y promener sur <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>. Si les données sont diverses, celles qui nous concernent y apparaissent.

CALENDRIER

Mars. Vendredi 8/03/2024 à 9h00, rencontre à la mairie de Limonest.

Novembre. Prochaine AG envisagée, date et lieu à définir à ce jour.

Rencontres de secteur.

Nous vous invitons à proposer des lieux et dates pour que nous puissions vous rencontrer directement, dans le Rhône ou la Métropole.